



L'Alsace conserve ses natifs diplômés du supérieur

En 2012, 28 % des adultes résidant en Alsace sont diplômés du supérieur ou en cours d'études. Par ailleurs, 68 % des diplômés du supérieur nés dans la région y résident encore, plaçant l'Alsace en 2^e position des régions de métropole. L'Alsace est attractive pour les diplômés nés à l'étranger qui constituent 14 % des diplômés du supérieur résidant dans la région. Par contre, elle attire relativement peu de diplômés des autres régions françaises.

Lionel Cacheux, Dominique Kelhetter, Mireille Salomon

En 2012, les 415 000 diplômés du supérieur ou adultes en cours d'études représentent 28 % de la population alsacienne âgée de 18 ans ou plus. Cette part est supérieure de 1,4 point à celle de la France de province, la Champagne-Ardenne ayant la part la plus faible (22 %), Rhône-Alpes et l'Île-de-France les plus élevées (respectivement 32 % et 42 %). La Lorraine se place à un niveau intermédiaire avec 25 % de diplômés du supérieur.

Les 18-24 ans sont globalement plus diplômés que leurs aînés. Près de la moitié d'entre eux est titulaire d'un diplôme

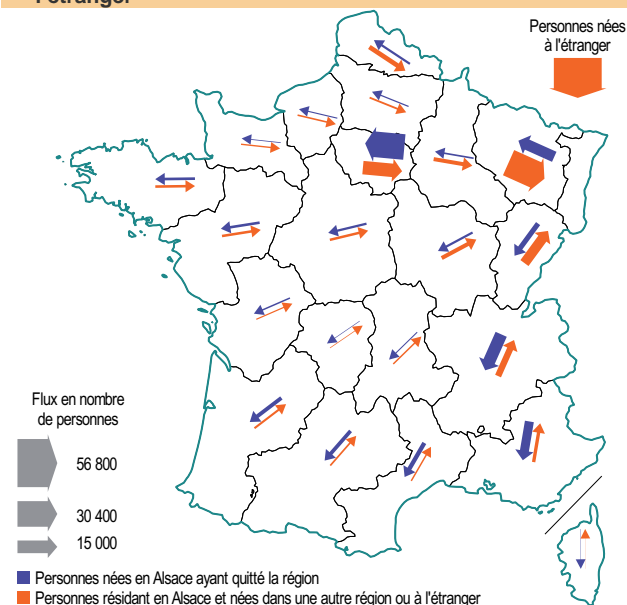
du supérieur ou en cours d'étude, pour moins d'un tiers des 25-64 ans et seulement 11 % des 65 ans ou plus.

L'Alsace moins attractive pour les diplômés du supérieur

Parmi les étudiants et diplômés du supérieur résidant en Alsace, 59 % sont nés dans la région. Cette part est plus importante qu'en France de province (52 %), mais inférieure de 1 point à celle de Champagne-Ardenne et de 11 points à celle de Lorraine.

Les natifs des autres régions françaises représentent 27 % des diplômés du supérieur résidant en Alsace. C'est l'une des parts les plus basses de métropole après le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine. Cette dernière accueille peu de diplômés des autres régions mais beaucoup de diplômés lorrains s'installent en Alsace. Ils constituent le plus gros effectif de diplômés nés dans une autre région : 33 000, soit deux fois plus que ceux nés en Île-de-France (*figure 1*).

1 L'Alsace attractive pour les diplômés du supérieur nés à l'étranger



Champ : individus de 18 ans ou plus diplômés du supérieur ou étudiants, nés en Alsace et résidant dans une autre région ou nés hors Alsace et y résidant.

© IGN - Insee 2015

Source : Insee, RP2012 exploitation principale au lieu de résidence.

Des diplômés européens et des étudiants venus d'Asie

Si l'Alsace attire peu de diplômés des autres régions, elle accueille en revanche une part importante de diplômés nés à l'étranger (14 % des diplômés résidant), qu'ils soient de nationalité étrangère ou non. La région se situe en 3^e position des régions de province après Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en terme d'attractivité des nés à l'étranger. Près de la moitié de ces diplômés résidant dans la région sont originaires d'un pays européen et plus de 30 % du continent africain (*figure 2*). Par pays d'origine, 21 % des diplômés nés à l'étranger sont natifs d'Allemagne ou de Suisse et 18 % du Maroc ou d'Algérie.

Les étudiants nés à l'étranger ont des origines sensiblement différentes de celles de l'ensemble des diplômés du supérieur : les étudiants nés en Asie, Amérique ou Océanie représentent près de 30 % des étudiants et seulement 20 % des diplômés

nés à l'étranger habitant en Alsace. En particulier, près des deux tiers des diplômés nés en Chine qui habitent en Alsace sont étudiants. Cette part plus élevée d'étudiants parmi les personnes venant de continents lointains est en regard d'une plus faible part d'étudiants parmi celles nées en Europe.

Par rapport à 1990, l'Alsace attire une plus grande part de diplômés du supérieur nés à l'étranger au détriment de ceux nés dans les autres régions françaises, plus particulièrement les natifs de Lorraine.

L'Alsace conserve ses diplômés

Plus des deux tiers des diplômés du supérieur nés en Alsace y habitent aujourd'hui. La région se place ainsi en 2^e position des régions métropolitaines après Rhône-Alpes qui conserve 70 % de ses diplômés. Si l'on considère l'ensemble des adultes nés en Alsace, de tout niveau de diplôme, cette part s'élève à 80 %. Les mobilités interrégionales sont plus importantes pour les diplômés du supérieur.

Parmi les diplômés du supérieur nés en Alsace qui ont quitté la région, 30 000 habitent en Île-de-France, qui emploie beaucoup de diplômés post-bac. En province, les Alsaciens vont plutôt vers Rhône-Alpes (14 500), la région voisine de Lorraine (13 000) ou vers Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 700). Les personnes nées en Alsace représentent ainsi 2,8 % des diplômés du supérieur de Lorraine et presque autant en Franche-Comté, même si le flux de départ vers cette région est bien plus faible (6 100 personnes).

L'Île-de-France est devenue moins attractive pour les diplômés du supérieur nés en Alsace et qui l'ont quittée : 31 % d'entre eux y habitaient en 1990 pour seulement 26 % en 2012. Les natifs d'Alsace diplômés du supérieur vont également moins vers la Lorraine mais plus vers Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La part des Alsaciens diplômés du supérieur ou en cours de formation a sensiblement augmenté depuis 1990. En particulier, leur part parmi les moins de quarante ans, qu'ils soient nés en Alsace ou qu'ils y habitent, a augmenté de plus de 20 points (figure 3). En 1990, cette part était particulièrement importante autour de l'âge de 20 ans, âge des études supérieures, mais restait inférieure parmi les générations précédentes. En 2012, on observe toujours cet effet après l'âge des études, mais avec des proportions de diplômés du supérieur plus élevées jusqu'à la quarantaine.

2 Près de la moitié des diplômés du supérieur nés à l'étranger et résidant en Alsace sont natifs d'Europe

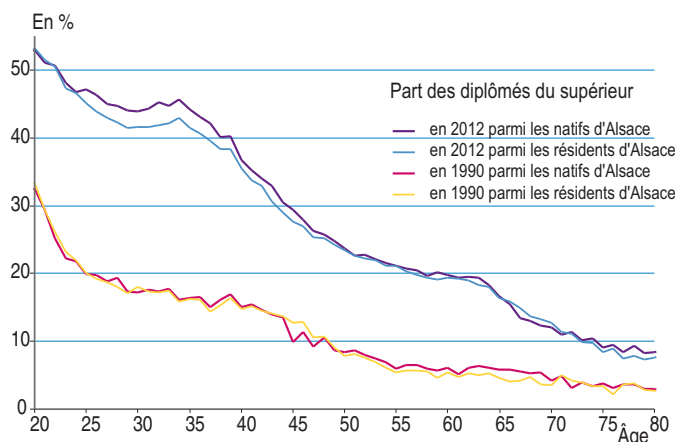
Lieu de naissance à l'étranger	Diplômés du supérieur		Part des étudiants (en %)
	En effectif	En %	
Europe	27 600	48,8	15,6
dont : Allemagne	9 500	16,7	10,4
Suisse	2 400	4,3	10,0
Afrique	17 300	30,6	19,1
dont : Maroc	5 100	8,8	15,5
Algérie	5 000	9,0	13,2
Asie	8 900	15,8	26,5
dont : Turquie	2 300	4,0	17,4
Chine	900	1,7	61,4
Amérique et Océanie	2 700	4,8	28,9
Ensemble	56 600	100,0	19,0

Champ : individus âgés de 18 ans ou plus diplômés du supérieur ou étudiants résidant en Alsace et nés à l'étranger.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale au lieu de résidence.

En 2012, jusqu'à 25 ans, l'Alsace attire autant de diplômés qu'elle en garde. La part des résidents titulaires d'un diplôme du supérieur ou en cours d'étude coïncide en effet avec la proportion observée pour les natifs de la région. De 25 à 40 ans, un déficit apparaît pour des raisons de mobilité professionnelle : la part des titulaires d'un diplôme du supérieur résidant en Alsace est inférieure à celle des natifs de la région. Ce déficit n'existait pas en 1990. Il est plus réduit après 40 ans. ■

3 Une mobilité professionnelle défavorable entre 25 et 40 ans



Champ : individus âgés de 18 ans ou plus diplômés du supérieur ou étudiants nés ou résidant en Alsace. Lecture : en 2012, à 30 ans, les diplômés du supérieur ou étudiants, habitant en Alsace, représentent 42 % de l'ensemble de la population alsacienne du même âge. En 2012, à 30 ans, les natifs d'Alsace et diplômés du supérieur ou étudiants représentent 44 % de l'ensemble des natifs d'Alsace du même âge.

Source : Insee, RP1990 et RP2012 exploitation principale au lieu de résidence.

Définitions

L'étude porte sur les adultes âgés de 18 ans ou plus et résidant en France. Les natifs d'une région française résidant à l'étranger ne sont donc pas pris en compte.

Les diplômes de l'enseignement supérieur correspondent aux diplômes de niveau post-baccalauréat, délivrés par les universités, les instituts universitaires de technologie, les instituts universitaires de formation des maîtres, les sections de techniciens supérieurs, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc. L'étude prend en compte toutes les personnes disposant d'un diplôme du supérieur, ainsi que les adultes inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur et titulaire au moins d'un baccalauréat.

Les mobilités interrégionales sont mesurées à partir du recensement de la population. L'approche ici retenue s'appuie sur la comparaison entre les régions de naissance et les régions de résidence déclarées par les personnes enquêtées : une personne résidant dans une région différente de sa région de naissance sera comptabilisée comme ayant connu une migration interrégionale. Il s'agit donc d'une mesure en stock, à distinguer d'une approche en flux, qui mesure sur une période donnée le nombre de mobilités résidentielles. La méthode retenue ne permet pas de reconstituer les étapes d'un parcours de mobilité : ainsi, une personne ayant vécu une partie de sa vie en dehors de sa région de naissance, et revenue depuis, ne sera pas considérée comme migrante. Réciproquement, une personne ayant connu plusieurs mobilités l'amenant à vivre dans différentes régions ne sera comptabilisée qu'une seule fois, du point de vue de sa région de naissance et de son actuelle région de résidence. L'approche en stock, de nature cumulative, permet par contre d'appréhender les conséquences démographiques sur l'ensemble d'une population. Ainsi, au fil du cycle de vie, la proportion de natifs d'une région ayant migré au cours de leur vie apparaît plus élevée avec l'âge, dans la mesure où s'ajoutent les mobilités de trois périodes charnières : au moment des études, lors de la vie professionnelle, lors de la retraite.

Insee Alsace

Cité Administrative
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :
Joël Creusat

Rédacteur en chef :
Jacques Marty

ISSN 2425-455X
© Insee 2015

Pour en savoir plus :

- Degorre A., « Région de naissance, région de résidence : les mobilités des diplômés du supérieur », *Insee Première* n° 1557, juin 2015.
- Baccaïni B., « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », *Population* Vol. 62, Ined, 2007.

